

Décision portant fin des fonctions d'un directeur d'une unité mixte de recherche

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES

Vu le Code de l'éducation ,

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1 février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ,

Vu la décision Inserm n° 2014-073 créant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1134 et nommant Monsieur Yves Colin ARONOVICZ directeur ;

Vu la décision Inserm n° 2019-383 prolongeant l'Unité Mixte de Recherche UMR U 1134 et reconduisant Monsieur Yves COLIN ARONOVICZ dans ses fonctions de directeur ;

Décident :

Article 1 Ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin aux fonctions de Directeur de l'Unité Mixte de Recherche UMR U 1134 intitulée « Biologie intégrée du Globule Rouge » de Monsieur Yves Colin ARONOVICZ.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 27 janvier 2023.

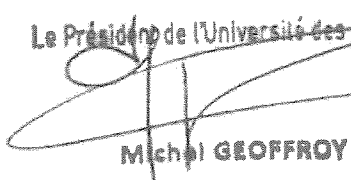
LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE




LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITÉ PARIS CITE




LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DES ANTILLES

Le Président de l'Université des Antilles

Michel GEOFFROY
